

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Etaient présents : M. VEDRENNE Daniel. M. COUSSY Alain. M. LHOMME Bruno M. VOUDON Julien M. AUGEAU Bernard. M. BELLAIR Didier. M. HOOGERWAARD. Mme DUPLENNE Céline M. CHAMOULAUD Vincent M. BARBOSA Sylvain

Était représenté : M. ASCENSIO Laurent a donné procuration à M. COUSSY Alain

Secrétaire de séance : M. COUSSY Alain

Monsieur le Maire rend compte de la décision n°202101 : Vente d'une concession dans le cimetière de Champniers-Reilhac d'un montant de 212.80 €

Monsieur le Maire rend compte de la décision n°202102 : Vente d'une concession dans le cimetière de Champniers-Reilhac d'un montant de 190 €

Monsieur le Maire rend compte de la décision n°202103 : Vente d'une concession dans le cimetière de Champniers-Reilhac d'un montant de 190 €

Compte rendu de la dernière séance :

Bulletin municipal : M. BELLAIR Didier rappelle qu'il avait demandé que le bulletin municipal soit transmis à tous les élus pour une relecture avant sa diffusion, ce qui n'a pas été fait.

1. Convention de servitude entre la commune et Enedis (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Des travaux relatifs à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique occasionnent un passage de ligne souterraine sur le domaine communal au lieu-dit « Lacoudenie ». Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes entre Enedis et la commune ainsi que l'acte administratif.

2. Prorogation de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 24 (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil Municipal décide de proroger la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du centre de gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3. CCPN – Pacte de gouvernance (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance établi par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Ce pacte de gouvernance retrace l'ensemble des principes et modalités du fonctionnement démocratique des instances communautaires et leurs interactions avec les conseils municipaux et maires de l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

4. PNR Périgord Limousin – Désignation d'un référent forêt (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

M. CHAMOULAUD Vincent est désigné « référent forêt », il est désormais l'interlocuteur privilégié de la commune avec les exploitants forestiers.

5. Avis sur le projet du parc Eolien des Monts de Châlus à St Mathieu (Pour = 0 Contre = 11 Abstention = 0)

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis **défavorable** à la demande d'autorisation environnementale pour le projet du parc éolien des Monts de Châlus, sur le territoire de Saint-Mathieu présenté par la SAS Société Parc Eolien des Monts de Châlus.

Questions diverses :

Demande de location d'une salle au-dessus du local associatif : Le conseil refuse à l'unanimité.

Accessibilité des ERP : Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) la commission des bâtiments va se réunir prochainement afin de présenter les travaux de mise en accessibilité des ERP de la commune, dont la mise en accessibilité n'a pas encore été réalisée.

Commission des finances : Une réunion est programmée le 11 février à 8h30.

Carte communale : L'enquête s'est terminée le 12 janvier 2021. Le service d'urbanisme de la CCPN et quelques élus ont rédigé et approuvé le procès-verbal de synthèse des observations qui a été remis au commissaire enquêteur. Celui-ci rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

A Champniers-Reilhac, le 02/02/2021

Le Maire, Daniel VEDRENNE